BOUMERDÈS

Un bureau unique pour les chômeurs sera ouvert au siège de la commune de Thénia

Dans un climat de morosité sociale et de scepticisme chez les jeunes, le travail de communication est nécessaire. Mais des actes concrets en direction de la frange juvénile crédibilisent cette communication. Les efforts de la daïra et de l'APC de Thénia dans ce sens sont à souligner.

Des bureaux, équipés, localisés au siège de la commune de Thénia seront affectés aux organismes en charge du soutien à la création d'emplois. Le premier magistrat de la commune Halouane Saïd a laissé le soin au directeur de l'emploi de jeunes (DEJ) de la wilaya de Boumerdès, M. Debiabi, qui a fait le déplacement pour participer à l'animation d'une journée d'information, d'en faire l'annonce.

C'est un acte concret de la part des autorités locales qui souhaitent ainsi rapprocher davantage les institutions en charge du secteur de l'emploi de la daïra de Thénia et offrir aux chômeurs une source d'informations sur les conditions requises pour créer une activité économique.

L'organisation de cette journée d'information, qui est à mettre à l'actif de MM. Boucherih Boualem et Halouane Saïd, respectivement chef de la daïra et président de l'APC de Thénia (Boumerdès), a regroupé un grand nombre de jeunes de Thénia, Aït Amrane, Ammal et Souk-El-Had dont une bonne moitié de jeunes filles. Pour s'enquérir des programmes et des conditions d'accès à l'aide de l'Etat, l'assistance avait en face d'elle, en plus du DEJ, des responsables d'autres organismes du secteur, notamment ceux de l'Ansej, l'Agence de wilaya de l'emploi et de la main-d'œuvre (Awem), de la DJS, de la DAS et de la Direction de l'artisanat et PME/PMI, représentée par son directeur M. Hamadi.

La volonté d'échapper à la précarité

Les jeunes bénéficiaires de diverses formules de CDD (contrat à durée déterminée) ont soulevé lors des débats le problème de leur titularisation quand des postes budgétaires sont attribués aux administrations locales. Selon eux, ils acquièrent une expérience à l'issue de leur contrat mais font face au refus de la Fonction publique quant à l'évolution de leur statut vers la «permanisation».

La Fonction publique exige en effet le recrutement par le truchement de concours. «Nous avons eu des jeunes qui étaient sérieux, compétents et travailleurs, malheureusement, nous ne pouvons les intégrer quand nous avions eu des possibilités pour la simple raison que la réglementation nous l'interdisait. Il serait utile que les autorités compétentes se penchent sur ce problème», dira le chef de daïra.

C'est certainement le cas de cette jeune fille de 25 ans, informaticienne et recrutée dans le cadre de l'emploi de jeunes par l'APC de Thénia et qui travaille, selon elle, 8 heures par jour et 5 jours par semaine comme un fonctionnaire normal. «Je n'ai même pas le temps pour chercher un autre poste de travail», nous confie-t-elle. Elle est venue voir une éventuelle nouveauté dans le domaine de l'emploi. Quant à Boukessa Kamel qui a bénéficié d'un projet dans le cadre du programme Blanche Algérie et qui fait travailler sept autres jeunes à raison de 12 000 DA par mois pour des activités d'hygiène publique, ses soucis sont d'ordre financiers. «Les charges que je paie (TVA, TAP, cotisations sociales...) ne me permettent pas à la fin des trois contrats (3x3) de me constituer un capital pour créer une petite entreprise», dit-il. Ce n'est pas l'avis de M. Halouane qui a ramené quatre projets dans cette filière (32 postes de travail pour les jeunes de la commune). «Si un jeune gère bien son affaire, il lui sera aisé de se reconvertir en entrepreneur», explique-t-il. Dans ce climat fait d'optimisme, Afiri Khaled et son copain Ahmed Wahid fustigent le bureau de main-d'œuvre de Bordj-Menaïel. «Les responsables donnent les postes de travail à leurs proches. Je suis conducteur d'engin et cela fait plus d'une année que je me suis inscrit dans ce bureau mais sans résultat. Je travaille de temps à autre mais je voudrais avoir un poste régulier et le droit à la sécurité sociale», clame Khaled. Quoi de plus légitime que de revendiquer un droit à une insertion sociale.

La sous-traitance pour contourner le refus des crédits par les banques, selon l'UGEA

Intervenant au nom de la fédération de Boumerdès de l'UGEA (Union générale des entrepreneurs algériens), le président Bentoura Abdellah a exhorté les entrepreneurs de la wilaya de contribuer à la réussite du programme mis en exécution par l'Etat pour le recrutement des cadres. Il a fait part de l'ouverture de 29 postes de travail alors que d'autres viendront bientôt agrandir ce nombre.

En matière d'apprentissage, plus de 150 seront ouverts par des entreprises privées en vue de former leur personnel. Concernant le refus des banques à accorder des prêts, le président Bentoura suggère aux pouvoirs publics l'étude d'une formule de contrat de sous-traitance entre les jeunes qui ont l'éligibilité de l'Ansej et les entrepreneurs pour contourner cet écueil et permettre aux jeunes de travailler.

Abachi L.

AÏN-DEFLA

Enfin le transport urbain dans les grandes villes !

C'est une première dans la wilaya de Aïn Defla. Depuis jeudi dernier, en début de matinée, les habitants des communes de Aïn Defla, Khemis-Miliana et El-Attaf ont à leur disposition le transport urbain.

Aussi la wilaya a mis douze minibus de vingt-cinq places chacun, à raison de quatre à chacune de ces communes, à la disposition des trois APC pour une exploitation en régie communale. Il a fallu près de deux mois pour que la mise en service de ce transport devienne effectif. Ce retard est dû, a-t-on appris, à la «complexité» de la procédure de recrutement du personnel, exploitant chauffeurs et receveurs. Grande est la satisfaction des habitants qui pourront se déplacer désormais à l'intérieur de la commune au prix forfaitaire de 10 DA le ticket, somme modique au égard aux 70 et 100 DA la course en taxi, voire plus chez les transporteurs clandestins qui profitent de la situation difficile des citoyens, en famille, se dirigeant ou sortant de l'hôpital pour augmenter leurs tarifs, surtout de nuit.

La mise en service de ce nouveau type de transport dans la wilaya ne doit pas faire oublier la désorganisation qui sévit chez les chauffeurs de taxi où chacun fait ce qu'il veut.

Sans vouloir porter atteinte à la profession, il faut dire que certains font preuve de peu de scrupules. Il suffit, nous l'avons souvent constaté, qu'il y ait du monde à la station, aux heures de pointe pour que ces «messieurs» privilégient «la course» la plus onéreuse au «transport collectif».

Il faut noter aussi l'état de vétusté de certains véhicules toujours en circulation. Il reste qu'une fois bien rodé et bien organisé, le transport urbain permettra une meilleure circulation des personnes dans la commune en desservant tous les quartiers tout comme il permettra une meilleure ponctualité pour les travailleurs, étudiants et écoliers.

Le nombre de véhicules est insuffisant, certes, eu égard au nombre d'habitants mais c'est un début prometteur car avec le temps la disponibilité et la qualité de service seront possibles.

Karim O.

ACCUSÉ D'ATTEINTE AUX MŒURS PAR UNE ASSOCIATION RELIGIEUSE DE TIZI-OUZOU

L'ex-imam de Mechtras se rebiffe

Accusé ouvertement de pédophilie par l'association religieuse de Mechtras (voir notre édition datée du 28 octobre), localité où il officiait en qualité d'imam, M. R. a remis à notre rédaction une mise au point dans laquelle, pour clamer son innocence, il assène des réponses qui mettent en doute ce que soutiennent ses pourfendeurs.

«De purs mensonges et calomnies dont le but est seulement de nuire à ma personne et à ma famille», estime, en tout premier lieu, l'imam avant de reléguer les accusations portées à son encontre à de simples «enfantillages» de la part d'une association «(qui) mérite de meilleurs membres que ce groupuscule». Pour l'imam M. R., une des questions qu'il se pose est de savoir «pourquoi ces personnes (l'association religieuse, ndlr) qui se gargarisent dans un écrit n'ont-elles pas rendu public l'enregistrement, objet de leurs preuves irréfutables, et mis à la disposition de la population de Mechtras ?» Ce refus de rendre public l'enregistrement sonore d'une conversation avec une de ses prétendues victimes est une preuve irréfutable de ce que l'imam considère comme «des intentions machiavéliques de ses détracteurs de verser dans la calomnie pure et simple».

Il ne fait pas de doute dans l'esprit de l'imam M. R. que cet acharnement dont fait preuve l'association est à mettre sur le compte d'une série de manœuvres dont a fait les frais un autre imam, au sein de la même mosquée, qui, lui, a été accusé d'homosexualité, alors que le vol a été le motif invoqué pour s'en prendre à ses prédécesseurs. «Comme par hasard, tous les imams qui officient dans cette mosquée sont des gens malsains et malhonnêtes. Ceci pour dire que ce vice-président et sa cour ont l'art et l'habitude de verser dans la calomnie et de jeter l'opprobre sur les citoyens sincères», juge l'imam qui n'omet pas de donner l'explication tant attendue sur ses entrevues en son domicile avec la personne par laquelle le scandale est arrivé. «J'avais pour habitude de le recevoir, à sa demande, pour une consultation de *roqia*. Cela se passait chez moi parce qu'il estimait cela plus pudique et pour la simple et bonne raison qu'il ne voulait pas qu'il fasse lui aussi l'objet de calomnies de la part de ces personnes au cas où cela se passait à la mosquée tel que je le lui avais demandé au préalable», explique l'imam. Puis à ce dernier de se demander : «Pourquoi ces gens-là ont-ils continué à faire la prière derrière moi si tel qu'ils le prétendent j'avais souillé par mes mœurs contre-nature ma fonction d'imam ?» Pour clore sa mise au point, l'imam met au défi ses pourfendeurs d'apporter les preuves de leurs accusations outrancières et de rendre publics les enregistrements dont ils parlent, «comme la population ne cesse de le demander». De plus, il reste disponible pour les affronter en public d'autant que «la gendarmerie et la direction des affaires religieuses qui m'ont entendu ne semblent pas près de donner suite à cette affaire», argue-t-il avant de laisser entendre qu'il se réserve le droit de s'en remettre à la justice.

A. M

SOUK-AHRAS

Peine capitale pour deux assassins

La cour d'assises relevant de la juridiction de Guelma a prononcé la peine capitale à l'encontre des deux assassins âgés de 33 et 34 ans. Les faits de cette affaire examinée lundi dernier remontent au 18 décembre 2007, selon l'acte d'accusation, lorsque les services de police ont reçu des informations selon lesquelles le corps d'un jeune homme de 18 ans a été abandonné au niveau de la cité Dallas II au chef-lieu de la wilaya. Le jeune homme, vraisemblablement victime d'une bande de criminels, portait à l'époque de nombreuses traces de coups de couteau.

L'enquête a permis l'arrestation des deux assassins. Le représentant du ministère public a requis la peine capitale, les chefs d'accusation sont homicide volontaire et sévices sexuels.

Barrour Yacine

EL-EULMA

Un marché pour les femmes

Dénommé Souk Enssa parce que littéralement envahi par la gent féminine toute la journée, ce «bidonville» au cœur même de la ville et côtoyant le marché couvert et le lycée Bachir-Gassab, avec ses baraques construites en roseaux et autres matériaux de fortune, a pris de l'ampleur au point d'exaspérer et les riverains et les commerçants exerçant dans la légalité avec des prix défiant toute concurrence. Et pourtant, la grande majorité de ces «illégaux» ne possèdent pas de registre du commerce et ne sont pas assujettis aux impôts.

Il faut remonter au temps de la Délégation exécutive communale (ex-DEC) qui leur a permis de s'installer. Des sommes faramineuses sont brassées chaque jour que Dieu fait en toute impunité. Quant au cadre de vie des citoyens agressés dans leur quotidien, c'est une autre affaire. Pourtant, beaucoup de P/APC sont passés par là et aucune mesure de salubrité publique n'a été prise jusqu'à aujourd'hui. A quand la fin de ce calvaire ?

Mostefa Djafar

BÉCHAR

Saisie de 5 kg de kif

Le chef de Sûreté de wilaya semble avoir placé la lutte antidrogue parmi ses priorités majeures. Depuis son installation à Béchar, de nombreux narcotrafiquants qui avaient pignon sur rue ont été arrêtés et se trouvent désormais hors d'état de nuire. Mercredi dernier, des policiers ont arrêté un trafiquant de drogue et saisi en son domicile pas moins de 5 kg de kif traité, a-t-on appris de source bien informée. La même source affirme que le chef de Sûreté a participé personnellement à la perquisition du domicile de l'inculpé. On ignore pour l'instant les détails de cette opération. Pour rappel, il y a deux mois, les services de la Sûreté nationale ont saisi plus de 100 kg de kif et arrêté deux narcotrafiquants en plein centre-ville. Il ne faut pas oublier que la wilaya de Béchar partage une frontière de plusieurs centaines de kilomètres avec le Maroc, un pays réputé grand producteur de kif.

Lies Mourad